

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31955**

Intitulé

Sophrologue

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Depardieu Marie Agnès Yvette - AD Formation

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Responsable

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Présentation du (des) métier(s) :

Le sophrologue est un professionnel de l'accompagnement et de l'écoute. Il transmet des techniques de détente corporelles, émotionnelles et mentales à son client pour qu'il puisse se délivrer des tensions, pour faciliter le travail de revitalisation de l'organisme, pour développer certaines facultés intellectuelles et donc à utiliser, avec sérénité, ses ressources intérieures. Il permet au client de développer son autonomie et de le rendre acteur de sa vie. Il mobilise et optimise donc les capacités et les ressources de chaque individu. Il utilise les méthodes de sophrologie en séance individuelle ou en groupe, dans le respect du code de déontologie.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Dans l'exercice de sa profession, le sophrologue :

- Accueille, fixe des objectifs et définit un cadre en suscitant la confiance,
- élabore et anime des séances adaptées,
- établit et applique un protocole d'accompagnement dans différents domaines,
- présente la sophrologie,
- gère son cabinet et développe son activité.

Le (la) titulaire est capable de :

De conduire un entretien d'accueil et de prendre en charge des clients en :

- Présentant son rôle professionnel et la sophrologie
- Identifiant le profil du client et ses attentes
- Réalisant l'anamnèse
- Créant l'alliance
- Fixant les objectifs en accord avec le client
- Posant le cadre (rdv, prix, lieu, techniques utilisées, objectif) dans le respect de la déontologie

De réaliser des pratiques et animer des séances individuelles ou en groupe en :

- Gérant le temps de la séance et le temps de parole

- Transmettant les différentes techniques (relaxation dynamique, respiration, visualisation, etc.), en les présentant et en expliquant leurs portées afin que les clients reproduisent les techniques et s'entraînent entre les séances

- Décrivant le déroulement de la séance
- Guidant les exercices proposés
- Proposant l'expression écrite des vécus de sophrologie (phénodescription)
- Accompagnant la verbalisation des vécus des exercices et recueillir les propos tout en animant le temps de partage.

D'élaboration et d'appliquer un protocole d'accompagnement adapté à un client en particulier ou à un public spécifique :

- Identifiant les particularités du client ou du public visé
- Concevant un protocole adapté aux besoins des personnes.
- Tenant compte de la situation de départ et de la demande formulée
- Mettant en œuvre les moyens et les méthodes pour atteindre l'objectif fixé
- Repérant les difficultés et les potentiels du client
- Evaluant avec le client les effets obtenus entre chaque séance
- Tenant compte des phases d'évolution du client et adapter le protocole tout au long de l'accompagnement.

De développement son activité et de gérer son cabinet en :

- Mettant en place d'un cabinet
- Communiquant et en prospectant
- Emettant des devis pour répondre aux besoins
- travaillant son développement professionnel
- Respectant le code de déontologie

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le sophrologue peut exercer sous toutes formes de statut professionnel, juridique et fiscal reconnu. Il peut exercer pendant des séances individuelles ou en groupe selon les demandes.

En indépendant :

Sous statut EURL, SARL, profession libérale, auto-entrepreneur, SCM, ou encore profession libérale :

En tant que salarié :

Le sophrologue peut exercer dans une entreprise en tant que vacataire ou plus rarement, sous un Contrat à Durée Indéterminée, à temps plein ou temps partiel.

Le champ d'activité :

Celui-ci est relativement large. En effet, le sophrologue peut exercer :

- Au sein de TPE, de PME et grands groupes,
- en milieu médical : hôpitaux, Centre Médicaux Psychologiques, etc.,
- en institution : maisons de retraites, de repos, etc.,
- dans des établissements de bien-être et de loisirs : thermes, Maison des Jeunes et de la Culture, ...,
- en milieu scolaire : temps périscolaire, développement de l'élève, etc.
- Sophrologue

Avec des spécialisations spécifiques :

- sophrologue psycho-corporel,
- sophrologue spécialisé enfants et adolescents,
- sophrologue spécialisé en relation d'aide,
- sophrologue spécialisé en art-thérapie,
- etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

K1301 : Accompagnement médicosocial

Réglementation d'activités :

Sans objet

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Mises en situation :

- Rendez-vous en séance individuelle
- Animation d'une heure d'un groupe
- Rédaction d'une anamnèse
- Elaboration d'une fiche technique relatant un protocole adapté à une personne ou un groupe

Ces modalités d'évaluation se déroulent sous la forme d'un contrôle continu

- Stage d'application et soutenance du mémoire de stage devant un jury

Bloc de compétence :

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31955 - Entretien d'accueil et prise en charge des clients

Compétences évaluées :

- Capacité à créer un climat de confiance et de bienveillance pour établir l'alliance
- Application des différentes techniques d'écoute
- Analyse de la demande du client et mesure de l'écart entre la demande explicite et implicite
- Reformulation et maîtrise de ces techniques
- Pratiquer des techniques de synthèse et de restitution écrite
- Respect de la déontologie
- Sélection des informations pour rédiger l'anamnèse

Modalités d'évaluation :

Mise en situation :

- - rdv en séance individuelle
- - animation de groupe
- - rédiger une anamnèse

Ces modalités d'évaluation se déroulent sous la forme d'un contrôle continu

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31955 - Elaboration et application d'un protocole d'accompagnement adapté à un client en particulier ou à un public spécifique (sportif, enfant, étudiant, personnes âgées etc.)</p>	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des techniques de sophrologie et en mesurer les effets • Conception du protocole d'accompagnement en tenant compte des spécificités du public et considérant leurs besoins • Emploi des ressources en respectant les difficultés du client • Adaptation du protocole au fur et à mesure des séances et au rythme de l'évolution du client ou du groupe de personne • Invitation du client à exprimer son vécu d'une séance à l'autre et lui permettre d'évaluer son évolution • Accompagner la personne en adoptant une attitude neutre et bienveillante tout en gardant une posture professionnelle. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une fiche technique relatant un protocole adapté à une personne ou un groupe de personne • Elaboration et soutenance du rapport de stage
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31955 - Développement d'activité et gestion d'un cabinet</p>	<p>MODALITES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION :</p> <p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des recherches et mettre en place une veille documentaire pour se tenir au courant de la législation et de son évolution • Mettre en œuvre des actions concrètes permettant de communiquer avec des professionnels • Faire preuve de dynamisme et de créativité pour se faire connaître et accroître sa clientèle • Développer la capacité à s'auto-analyser pour faire évoluer ses pratiques <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du projet professionnel

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31955 - Réalisation des pratiques et animation de séance individuelle ou en groupe	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix pertinent parmi les techniques de sophrologie, des exercices pour construire une séance cohérente dans le temps imparti et l'espace alloué • Description précise des exercices constituant la séance et de son déroulement • Respect des techniques d'animation de séance en respectant les techniques et les différentes phases (sophronisation, activation et reprise) • Opérer le terpnos logos • Anime la verbalisation en intégrant la notion de respect de chacun (écoute bienveillante et non jugement) • Observation et recueil des phénodescriptions sans interpréter <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation d'une séance de groupe d'une durée d'une heure

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	2 Représentants d'AD formation 2 Professionnels du secteur et extérieurs à AD Formation.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	2 Représentants d'AD formation 2 Professionnels du secteur et extérieurs à AD Formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, avec effet au 6 juillet 2013, jusqu'au 21 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

83% des stagiaires formés exercent en tant que sophrologues

Autres sources d'information :

<https://www.adsophrologie.fr/>

Site Internet AD Formation

Lieu(x) de certification :

Depardieu Marie Agnès Yvette - AD Formation : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Meurthe-et-Moselle (54) [Pont-à-Mousson]

AD Formation

20 avenue du Général Leclerc

54700 Pont-à-Mousson

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AD Formation

20 avenue du Général Leclerc

54700 Pont-à-Mousson

Historique de la certification :